

Entreprises

Administrateurs : favoriser la bonne gouvernance

Plus que jamais les entreprises ont besoin de bons administrateurs (trices). L'association APIA s'est donnée pour objectif de répondre à cette attente.

L'association Administrateurs professionnels indépendants associés (APIA), fondée en 2003, n'était pas représentée en Alsace jusqu'à présent. Cette lacune est comblée par Emmanuel Bonnet, consultant à Strasbourg, qui a accepté de prendre le flambeau régional.

APIA, on s'en doute, n'est pas une association de masse. Elle compte une soixantaine de membres en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence, Centre, Nord et désormais en Alsace. Tous sont chefs d'entreprise ou administrateurs de PME et s'appuient sur une trentaine de partenaires experts dans le droit, la comptabilité, les ressources humaines, la cession-transmission ou l'investissement.

« Un pair disponible et indépendant qui sera là en cas d'éventuel coup dur »

L'association réunit des groupes de travail sur les sujets qu'elle traite, et publie des cahiers reprenant ces travaux. Le 17e numéro se penche sur le problème du risque de fraude en entreprise.

Très fin connaisseur du tissu des entreprises moyennes régionales, Emmanuel Bonnet est convaincu que des administrateurs indépendants, non issus des familles propriétaires, peuvent apporter beaucoup à la gestion. Qu'elle soit le fait de dirigeants actionnaires ou de cadres salariés.

APIA a l'avantage de s'appuyer sur un cadre précis. Elle a en effet élaboré une charte de « 10 commandements ». Le premier stipule qu'être administrateur d'une entreprise est « l'exercice d'un véritable métier », pratiqué dans la durée.

À l'article 4, on précise que l'administrateur d'entreprise adopte une « posture personnelle » visant à rechercher en toutes circonstances l'intérêt de l'entreprise et non la recherche du pouvoir.

Le point 5 de la charte unit dans un même cercle de « création de valeur durable » l'intérêt de l'entreprise, celui des actionnaires et celui des salariés.

L'article 8 précise que l'administrateur « accepte la précarité et l'absence de toute rente de situation ».

À l'heure où la loi impose, dans les grandes entreprises, un plus grand nombre de femmes parmi les administrateurs et va faire plus de place également aux administrateurs salariés, selon l'accord national interprofessionnel du 11 janvier, la démarche d'APIA est parfaitement en phase avec son temps et on ne peut plus justifiée.

« APIA, au travers de chacun de ses membres, incarne la meilleure façon pour un chef d'entreprise d'être aidé car il peut avoir à ses côtés un pair disponible et indépendant, entrepreneur d'expérience, qui s'engage sur la durée pour contribuer au développement de l'entreprise, qui endosse des responsabilités légales de mandataire social et qui sera là en cas d'éventuel coup dur ».

Tout le contraire, en somme, d'un partenaire dormant : APIA veut réveiller les administrateurs au bénéfice du développement de l'entreprise. Et donc de l'intérêt général.

Antoine Latham